

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 59

À l'alinéa 185, supprimer la référence : « à l'article 44 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.